



Informations aux Parents d'élèves

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit à l'école municipale de SAINT-HILAIRE. Je vous communique différentes informations nécessaires au bon déroulement de l'année scolaire de votre enfant :

ECOLE







- Directrice : **Madame Stéphanie ROSSEEL**
- N° de téléphone de l'école : **04.70.66.51.46**

Leshoraires scolaires sont les suivants :

- 4 jours d'école : **Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi,**
- Horaires : **de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00,**
- Rentrée Scolaire : **Lundi 04 Septembre 2023**

Calendrier des vacances scolaires :

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

	TOUSSAINT	Du Vendredi 20 Octobre 2023 au Lundi 06 Novembre 2023,
	NOËL	Du Vendredi 22 Décembre 2023 au Lundi 08 Janvier 2024,
	HIVER	Du Vendredi 16 Février 2024 au Lundi 04 Mars 2024,
	PRINTEMPS	Du Vendredi 12 Avril 2024 au Lundi 29 Avril 2024,
	PONT DE L'ASCENSION	Du Mardi 07 Mai 2024 au Lundi 13 Mai 2024,
	ÉTÉ	Le Vendredi 05 Juillet 2024.

Pour toutes questions scolaires d'ordre général, il existe un conseil d'école dont les représentants des parents d'élèves seront élus en octobre. Il se réunit 3 fois dans l'année. N'hésitez pas à leur soumettre vos doléances. **Ce conseil d'école n'examine que les questions d'ordre scolaire.**

ACCUEIL DE LOISIRS

- N° de téléphone : **04.70.66.53.66**

Notre **Accueil de Loisirs** est à votre service comme les années passées en fonctionnement périscolaire, pour les périodes avant et après l'école.

HORAIRES de l'Accueil de Loisirs :

Matin : de 7h00 jusqu'à l'entrée en classe (9h00)
Soir : de la fin de la classe (16h00) jusqu'à 18h30.

Les activités de l'accueil de loisirs continueront d'être proposées telles que définies par les encadrants et telles que prévues dans le projet pédagogique déposé auprès des services de l'Etat (DDETSP).

Lors de ces périodes d'accueil de loisirs, les parents sont invités à seulement amener ou rechercher leurs enfants, ceci afin de **ne pas perturber le temps d'accueil des autres enfants.**

Si les parents souhaitent avoir un entretien avec les animateurs, ils doivent prendre rendez-vous avec eux en dehors des heures d'accueil.

Différentes fiches vous seront distribuées à la rentrée et seront à retourner **obligatoirement** pour le vendredi 8 septembre 2023 au plus tard :

- Une fiche de pré inscription,
- Une fiche sanitaire de liaison + une copie de la page de vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- Une fiche d'autorisation de photographe,
- Une fiche d'autorisation à venir chercher votre enfant, sur laquelle vous devrez nous préciser les personnes autorisées à récupérer votre enfant, ce dernier ne sera donc confié qu'à ces personnes. Si exceptionnellement, une autre personne était amenée à venir le chercher, appelez l'accueil de loisirs pour prévenir.

Attention, tout dépassement de l'horaire du soir, sera facturé aux familles au tarif défini en conseil municipal, lors de sa réunion du 23 Août 2012.

Vous avez la possibilité de visiter notre Accueil de Loisirs sur simple demande auprès de la Mairie.

Les tarifs de notre accueil de loisirs se basent sur les ressources des foyers. Ainsi, chaque famille allocataire CAF doit nous fournir son n° d'allocataire si ce n'est déjà fait, afin que nous puissions obtenir les informations nécessaires via le service sécurisé et confidentiel « Compte Partenaire » de la CAF, avec laquelle nous avons signé une convention.

Les familles non allocataires ou dépendantes de la MSA, devront nous fournir le dernier avis d'imposition en leur possession.

ATTENTION !!! Toute famille n'ayant pas fourni ces documents **avant le 8 Septembre 2023 se verra facturer au niveau le plus élevé.**

Les tarifs pour l'année à venir, par famille et par mois, ont été **réévalués** :

<i>Niveau</i>	<i>Revenu des familles</i>	<i>Nombres de périodes</i>	<i>Tarifs</i>
1	<= 24000 €	< 20	1,90€
		> 20 < 50	1,60€
		> 50	1,25€
2	> 24000 € < 48000 €	< 20	2,10€
		> 20 < 50	1,75€
		> 50	1,30€
3	> 48000 €	< 20	2,25€
		> 20 < 50	2,00€
		> 50	1,40€

MODALITES de fonctionnement rendues obligatoires par la DDETSPP : pré-inscription des enfants à l'année, au mois ou à la semaine. Ce choix de préinscription devra être déterminé dès la rentrée. Cependant, les enfants seront accueillis ponctuellement, à la demande.

CANTINE

- N° de téléphone : 04.70.66.53.66

En ce qui concerne la cantine, les tickets seront vendus uniquement à la Mairie par carnet de 10 tickets. Le prix du ticket **à la rentrée 2023** est de **2.50€**. Je vous précise que les repas sont confectionnés sur place par notre cuisinier avec un maximum de produits locaux.

Le règlement de la cantine scolaire vous sera remis à la rentrée, l'accusé de réception est à remplir, à signer et à retourner à l'école avant le **vendredi 8 septembre 2023.**

RAPPEL : Vos enfants doivent fournir leur ticket repas chaque jour, en cas de retard **il est impératif que les tickets dus soient régularisés chaque fin de semaine.**

En outre, je vous précise qu'il est **interdit de stationner sur la place, devant l'école, aux heures d'entrée et de sortie**, afin que les bus scolaires puissent manœuvrer. De plus, le plan Vigipirate est maintenu.

Pour toutes questions sur les services municipaux, temps de cantine ou d'accueil de loisirs, ou pour de plus amples informations, s'adresser en Mairie.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures et vous souhaite ainsi qu'à vos enfants une agréable rentrée.

Le Maire,



Olivier GUIOT.